

DELIBERATION

2024 - SEANCE DU 26 MARS 2024 - N° 01

Nombre de conseillers en exercice

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chouday dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame BRANCHEREAU Carole, Maire.

Date de convocation du conseil : 19 mars 2024

Présents : Mme **BRANCHEREAU** Carole, Maire, MM. **BARDON** Louis-Patrick, **CHINAULT** Jean-Pierre, **DUBOIS DE LA SABLONIERE** Yann, **GONNET** Arnaud, **LE BIHAN** Hervé, **NORTIER** Thierry, **PÉRIOT** Didier, Mmes **DEMONCEL** Sylvie, **SABOUREAU** Sophie

Absent ayant donné procuration : néant

Absent excusé : M. **PILLET** Stéphane

Secrétaire de séance : Mme **DEMONCEL** Sylvie

Approbation du Compte de gestion – Exercice 2023

Madame le Maire rappelle que le Compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2023** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Total dépenses de fonctionnement : 150 924,84 €
- Total recettes de fonctionnement : 220 690,37 €
- **Résultat de fonctionnement : 69 765,53 €**

- Total dépenses d'investissement : 63 634,02 €
- Total recettes d'investissement : 14 299,20 €
- **Résultat d'investissement : - 49 334,82 €**

- **Résultat de l'exercice 2023 : 20 430,71 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le Compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice **2023**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le secrétaire de séance,
Sylvie DEMONCEL

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU



Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
Le 05 avril 2024

Publié ou Notifié
Le 05 avril 2024

Le Maire,
Carole BRANCHEREAU

